



Charte sport et trans



**LA PRÉSENTE CHARTE, SIGNÉE APRÈS DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB SPORTIF CI-APRÈS, A POUR OBJECTIF
DE FACILITER ET PROMOUVOIR L'INCLUSION DES PERSONNES TRANS
ET NON BINAIRES ET DE FAVORISER LEUR PRATIQUE SPORTIVE.**

La charte a été initiée par l'organisation du TIP, OUtTrans, Acceptess-T et la FSGL, par des personnes trans', au début des années 2010 dans l'optique d'inclure les personnes trans' d'abord dans le TIP. Présentée et signable depuis octobre 2016, elle a été diffusée principalement au sein des associations affiliées à la Fédération Sportive LGBT+. La charte est un outil qui permet de donner des pistes d'inclusion aux associations sportives, pour que les personnes trans' y soient accueillies, incluses et accompagnées, pour leur permettre d'avoir une pratique sportive et de s'y épanouir quel que soit leur parcours de transition.

Cette charte vise également à mieux faire connaître et mieux faire comprendre les besoins spécifiques des personnes trans et non binaires auprès des autorités sportives, des structures fédérales, des organisateurs d'événements et des responsables associatifs.

L'association signataire de cette charte s'engage ainsi à :

- 1. Soigner son langage** : en utilisant autant que possible des termes neutres pour s'adresser à un groupe ou à une personne inconnue ; en respectant les préférences de genre, de nom et de civilité de chaque participant-e.
- 2. Soutenir** : si une personne transitionne au sein du club, il convient de lui demander si et comment elle souhaiterait être accompagnée, en prenant les décisions avec elle et non pour elle.
- 3. Inclure** : en mettant tout en œuvre pour inclure les personnes trans et non binaires au sein de la structure, tout âge confondu, afin que la personne soit en mesure de jouer dans la catégorie de son choix et même si elle est contrainte de continuer à jouer dans la catégorie correspondant à son genre assigné.
- 4. Protéger** : en garantissant que l'intimité de chacun-e soit préservée dans les espaces genrés (si la structure possède des toilettes, des vestiaires ou des douches).
- 5. Respecter** : partir du principe que chacun-e choisit les toilette/s/douches/vestiaires qui lui conviennent le mieux et accepter qu'on ne peut déterminer le genre d'une personne sur la base de sa seule apparence.
- 6. Mettre à jour** : en adaptant les documents et les dossiers de la structure et de la personne concernée, en utilisant son nom d'usage dans les meilleurs délais.
- 7. Communiquer** : en mettant en valeur les pratiques inclusives véhiculées par la structure (ex : signature de cette charte, règlement inclusif, organisation des vestiaires/infrastructures)
- 8. Combattre** : en mettant sur « le banc de touche » les stéréotypes et les normes de genre.
- 9. Disqualifier** : en veillant à ne pas encourager ou banaliser toute remarque (« vanne ») ou attitude sexiste, transphobe, biphobe, lesbophobe, homophobe, enbyphobe, intersexophobe et en prévoyant un dispositif disciplinaire en conséquence.
- 10. Se sensibiliser** : en intégrant des séances de sensibilisation à la lutte contre la transphobie et l'enbyphobie.

Les associations trans et la FSLGBT+ avec le soutien des acteurs institutionnels du sport (Ministère, DILCRAH), s'engagent par ailleurs à assurer formations et rencontres régulières auprès des associations sportives et des autorités fédérales à chaque fois que les situations le nécessiteront.

